



RAPPORT D'ACTIVITE SBV Année 2012

Pour l'année 2012, l'activité du SBV a été dense, comme vous pourrez le lire ci-après. Il est bon de rappeler que le SBV n'engage uniquement que des actions dans son champ de compétences (animation de politiques de gestion contractuelle, réalisation des travaux en rivières, communication et sensibilisation autour de la protection de l'environnement, ...).

Le personnel du SBV est composé de quatre personnes. Chacun d'eux a ses missions propres.

* * * * *

Le chargé de Mission SAGE – Directeur du SBV :

- La gestion administrative et comptable du SBV,
- Le suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage du SBV :
 - ⇒ 5 Diagnostics et 5 Plans Désherbages Communaux,
 - ⇒ Le suivi des pratiques d'usages des produits phytopharmaceutiques sur les communes ayant fait d'un PDC depuis 2007,
 - ⇒ La sensibilisation des particuliers à l'usage des pesticides.
- La signature de la Charte « Jardiner autrement en préservant sa santé et son environnement »,
- L'animation et l'organisation des réunions du SBV :
 - ⇒ 3 du conseil syndical,
 - ⇒ 3 du bureau du SBV.
- L'animation de la CLE :
 - ⇒ 3 réunions de CLE et 8 réunions de bureau de CLE,
 - ⇒ L'instruction sur les PLU des communes du bassin - 4 avis en 2012,
 - ⇒ La participation et la représentation de la CLE en réunion PPA des PLU,
 - ⇒ L'instruction de dossiers pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité (DLSE, ICPE, demande d'irrigation, carrières, décharge d'inertes, classement cours d'eau, classement directives Nitrates, ...) – 17 avis en 2012,
 - ⇒ Le suivi administratif des travaux illégaux ou pour lesquels la CLE n'a pas été interrogée.
- **La poursuite de la révision du SAGE de la Vouge :**
 - ⇒ L'adoption définitive de la stratégie et sa présentation au comité d'agrément du comité de bassin RM du 5 avril 2012,
 - ⇒ L'écriture du PAGD, du règlement et du rapport environnemental du SAGE,
 - ⇒ **L'adoption en première lecture du projet de SAGE, le 11 décembre 2012.**
- La participation aux réunions des établissements chargés des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire (Agence de l'Eau, DCE, Comités Géographiques, ...),

- La participation aux réunions des collectivités menant des projets susceptibles d'impacter directement ou indirectement la ressource en eau du bassin (syndicat d'eau et d'assainissement, communauté de communes, ...),
- L'animation de la cellule de communication :
 - ⇒ La mise à jour du site Internet (www.bassinvouge.com)
 - ⇒ La rédaction d'articles dans les bulletins communaux,
 - ⇒ La rédaction de deux lettres Inf'eau SAGE,
 - ⇒ Et d'autres animations et interventions auprès de publics divers.
- L'encadrement technique et administratif des trois autres collaborateurs,
- ...

* * * * *

La Technicienne de Rivières :

- La fin de la maîtrise d'ouvrage de la première tranche du 2^{ème} PPRE (suivi de chantier, ...),
- Le lancement de la deuxième tranche du 2^{ème} PPRE (appel d'offres, choix du prestataire, réunion des comités géographiques, ...)
- La réalisation de travaux ponctuels de restauration :
 - ⇒ L'enlèvement de petits embâcles et la gestion de la ripisylve,
 - ⇒ La protection de berges et de diversification de l'habitat et des faciès d'écoulement (seuils, épis),
 - ⇒ La gestion de plantations.
- Le suivi du plan de lutte contre les ragondins,
- Le suivi et l'accompagnement des travaux sous maîtrise d'ouvrages autre que le SBV,
- Le suivi des pollutions et autres travaux illégaux sur le bassin de la Vouge,
- Le suivi hydrologique des deux stations hydrométriques (Brazey en Plaine et Tarsul – Izeure) – jaugeage, courbe de tarage, bancarisation des données dans la Banque HYDRO,
- La mise en œuvre de l'observatoire du SBV (suivi hydrobiologique, piscicoles, qualitatif, photothèque,...)
- L'accompagnement des services techniques à la mise en œuvre de désherbage thermique suite aux PDC communaux,
- La mise en œuvre des conventions d'ouverture des ouvrages transversaux,
- La réalisation d'outils de communication (sentier pédagogique de la Boïse, fiches sur les plantes invasives,...),
- ...

* * * * *

Le Chargé de Mission Contrat de Bassin :

- La rédaction du bilan à mi-parcours du contrat de bassin et sa présentation au comité d'agrément du comité de bassin RM,
- Le suivi du plan Ecophyto,
- Le suivi des actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage SBV :
 - ⇒ Zones Humides,
 - ⇒ Action sur la tête de Bassin de la Vouge – organisation de l'ouverture des ouvrages,
- La co-construction de certaines dispositions et règles du SAGE de la Vouge,

- L'impulsion, l'assistance à maîtrise d'œuvre et le suivi des actions des autres maîtres d'ouvrage du Contrat :
 - ⇒ Etudes BAC de SIE de la Râcle et de Brazey en Plaine,
 - ⇒ Signature de la charte 0 Phyto sur les quatre dernières communes encore non signataires du SE de la Râcle,
 - ⇒ Sensibilisation des agriculteurs et des viticulteurs sur les techniques alternatives de désherbage avec la chambre d'agriculture de Côte d'Or,
- **La coordination et l'animation de l'étude de reconnexion écologique de la Cent Fonts (3 phases),**
- Le suivi du programme de réhabilitation du canal de la Cent Fonts,
- ...

* * * * *

Le Chargé de Mission Inter CLE :

- L'animation de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud,
 - ⇒ La poursuite de la rédaction du contrat de nappe (Etat des Lieux et Diagnostics),
 - ⇒ L'acquisition des données sur la nappe de Dijon Sud,
 - ⇒ L'instruction de dossiers pour lesquels l'avis de l'Inter CLE est sollicité,
 - ⇒ La réflexion préalable à l'étude de réhabilitation des ouvrages mettant en relation les deux nappes et le Réseau d'alerte et de Surveillance,
 - ⇒ ...
- La co-construction des dispositions et règles des SAGE de l'Ouche et de la Vouge en cours d'adoption et de révision,
- La participation aux réunions des établissements chargés des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire (Agence de l'Eau, conseils communautaires, ...),
- La communication (mise à jour du site Internet : www.bassinvouge.com/intercle/, rédaction d'articles de presses, ...),
- ...

* * * * *

La présentation ci-dessus permet d'appréhender le rôle de chacun, néanmoins dans le cadre des prérogatives du SBV, les quatre personnes sont amenées à intervenir dans le champ d'application des trois autres.

Quelques exemples pour illustrer la polyvalence du personnel du SBV :

- Les travaux ponctuels en rivières peuvent nécessiter l'intervention en amont des chargés de mission (accompagnement dans la rédaction du DLSE) et en aval (besoin de « main d'œuvre »),
- La cellule communication est commune à la CLE, au SBV, au contrat et à l'Inter CLE,
- L'accompagnement des communes suite à la réalisation des PDC nécessite une animation en amont (pendant la campagne d'investigation) et un accompagnement en aval (pendant la mise en place de techniques alternatives au désherbage chimique),
- Le suivi des stations hydrométrique suppose [au minimum] la présence de deux personnes,
- ...